



Doc. 13304  
30 septembre 2013

## L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (juin 2012 – septembre 2013)

### Amendement<sup>1</sup> n° 9

*Dans le projet de résolution, après le paragraphe 22.4, insérer le paragraphe suivant:*

« l'Estonie et la Lettonie à prendre des mesures visant à éliminer l'apatridie, conformément aux recommandations du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. »

*Déposé par:*

FETISOV Vyacheslav, Fédération de Russie, GDE  
GORBUNOV Guennady, Fédération de Russie, GDE  
SHAMKOV Yury, Fédération de Russie, GDE  
SLUTSKY Leonid, Fédération de Russie, SOC  
SUDARENKOV Valeriy, Fédération de Russie, SOC  
TARLO Evgeny, Fédération de Russie, GDE

---

1. 2013 - Quatrième partie de session

